

Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
ANNEXE 3 DE L'ARRETE DU 21 MARS 2022

FLECHAGE HORAIRE ELEVE DISCIPLINAIRE RELATIF A LA
PLURIDISCIPLINARITE

- Sciences économiques, sociales et de gestion/gestion entreprise : 55 heures
- Sciences et technique Vigne et Vin : 34 heures
- Sciences et technique équipement/Agroéquipement : 21 heures

FLECHAGE HORAIRE COMPLEMENTAIRE ENSEIGNANT DISCIPLINAIRE RELATIF
A LA PLURIDISCIPLINARITE

- Biologie-écologie : 14 heures
- SESG entreprise : 21 heures
- STA production végétale : 27 heures
- Sciences et technique Vigne et Vin : 48 heures